



Date de Convocation	15/09/2017	L'an deux mille dix sept Le vendredi 22 septembre à 20 heures 30 Le Conseil municipal
Date d'affichage	15/09/2017	légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Mme Nathalie THEBAULT, Maire Etaient présents: B.CANU – JM.COURVALET – JP.SPENNEL- F.CHOUBEIR-JC.QUILLET-V.GRANDET-C.DUBOIS L.BOU CART – P.HYEST - B.KARPOFF-T.VENDROUX- JC.BOURNE CHASTEL
En exercice	14	
Présents	13	Formant la majorité des membres en exercice
Votants	13	Absents: C.KELLER

Mme Virginie GRANDET a été élue secrétaire.

En préliminaire, Mme le Maire informe le conseil que la rentrée scolaire s'est très bien passée avec le retour à la semaine des 4 jours. Une convention a été passée avec la commune de Courcelles les Gisors pour un accueil périscolaire le mercredi toute la journée.

D'autre part, un service d'aide aux devoirs sera mis en place lors de la 1^{ère} heure de garderie après les vacances de la Toussaint.

Concernant le pylône de téléphonie mobile, la plateforme a été réalisée cet été et le pylône pourrait être installé cet hiver. Les opérateurs auront alors 6 mois pour s'installer.

La fibre optique devrait être fonctionnelle courant 2018.

Dans le cadre de la modification du Plan Local d'Urbanisme, des réunions de travail sont programmées pour ajuster le règlement (choix des coloris, annexes paysagères à développer...) et la détermination des Orientations d'Aménagement programmé (OAP).

Mme le Maire tient à féliciter les personnes qui ont œuvré à l'organisation du 14 juillet.

Concours des villages fleuris : il y a eu 3 passages de jury (de secteur, départemental et régional).

Salle des fêtes : la peinture des menuiseries a été refaite dans le même ton que la toiture en ardoise naturelle de l'école nouvellement rénovée.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 30 juin 2017 :

Le conseil municipal adopte le compte rendu à l'unanimité.

ELECTION D'UN 4^{ème} ADJOINT :

Mme le Maire rappelle la démission de M. Gravier, 1^{er} adjoint et donne la procédure envoyée par la Préfecture pour l'élection d'un 4^{ème} adjoint. Mme Karpoff a adressé sa candidature par mail de la mairie le 19 septembre à tous les membres du conseil.

M. Choubeir s'interroge sur la nécessité d'élire un nouvel adjoint ce qui permettrait de faire des économies dans un contexte de baisse des dotations de l'Etat aux communes. Il indique que ce débat aurait dû avoir lieu avant toute présentation de candidature.

M. Quillet indique que, suite à une demande en Préfecture, celle-ci précise que le nombre d'adjoints est sous la responsabilité du Maire.

Mme le Maire propose un tour de table où chacun pourra s'exprimer sur le sujet, à titre consultatif.

Pour des raisons économiques rapportées à la taille de la commune, il en ressort à la majorité (6 voix POUR : JC.QUILLET, L.BOU CART, F.CHOUBEIR, JC.BOURNE CHASTEL, P.HYEST et V.GRANDET, 5 voix CONTRE : C.DUBOIS, B.KARPOFF, N.THEBAULT, B.CANU et JP.SPENNEL et 2 abstentions : JM.COUVALET et T.VENDROUX) que **le conseil souhaite conserver 3 adjoints.**



Mme le Maire précise qu'elle est pour le maintien d'un 4^{ème} adjoint et que, bien que la décision définitive lui appartienne, elle prend cependant la décision de rester à 3 adjoints, tenant compte de la majorité des voix.

Par conséquent, Mme le Maire inscrira à l'ordre du jour du prochain conseil la délibération modifiant le nombre d'adjoints.

Les membres du conseil qui ont voté pour 3 adjoints tiennent à préciser qu'ils n'ont aucune animosité contre Mme Karpoff et regrettent la manière dont les choses ont été organisées.

Une partie des membres du conseil précise que la réflexion sur le nombre d'adjoints aurait dû être faite au moment de la démission par M. Gravier lors du conseil municipal du 30 juin 2017.

Mme le Maire rappelle que le courrier de démission de M. Gravier date du 1^{er} juillet et que la décision d'avoir 4 adjoints avait été prise par délibération du conseil municipal le 5 avril 2014 et qu'elle ne fait que l'appliquer, aucune demande n'ayant été faite par les membres du conseil durant l'été.

EXTENSION DE L'ELECTRICITE POUR LE PYLONE DE TELEPHONIE MOBILE :

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que le SIEGE va entreprendre des travaux d'extension du réseau de distribution électrique pour alimenter le pylône de téléphonie mobile pour un montant total de 25 000 €. Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière. Cette participation s'élève à 12 500 € en section de fonctionnement. Le Département de l'Eure s'est engagé à financer 80 % du coût communal

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 13 voix POUR, autorise :

- Madame le Maire à signer la convention de participation financière annexée à la présente,
- l'inscription des sommes au Budget de l'exercice 2017, au compte 2041582 pour les dépenses d'investissement par décision modificative budgétaire suivante :

Article 2041582 (op 10102)	+ 10 000 €	
Article 1323 (op 10102)		+ 10 000
Article 1331	- 2 500 €	
Article 2041582 (op 10102)	+ 2 500 €	
Total	12 500 €	12 500 €

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE DE MISE A DISPOSITION DES ACCOMPAGNATRICES POUR LE TRANSPORT SCOLAIRE :

Considérant l'obligation de disposer d'un accompagnateur dans chaque bus transportant des élèves scolarisés de la maternelle au CM2 ;

Considérant que la convention de mise à disposition du personnel conclue avec la communauté de communes est arrivée à échéance le 31 août 2017 et qu'il convient de la renouveler ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve et autorise Madame le Maire à signer le renouvellement de la convention de mise à disposition de personnel accompagnateur du car scolaire avec la Communauté de Communes du Vexin Normand.

MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VEXIN NORMAND :

L'intercommunalité a décidé de prendre la compétence « politique du logement social d'intérêt communautaire » qui permettrait aux particuliers à faibles ressources de bénéficier de subvention



pour des travaux d'amélioration de leur logement en termes d'isolation, d'accessibilité, etc...

Après en avoir délibéré, **le conseil municipal approuve la modification des statuts** de la Communauté de Communes du Vexin Normand.

APPROBATION DE L'ADHESION DE 5 COMMUNES (Courcelles les Gisors, Boury en Vexin, Martagny, Bézu la Forêt et Château sur Epte) A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VEXIN NORMAND :

Mme le Maire informe que 5 nouvelles communes souhaitent adhérer à l'intercommunalité car elles bénéficient actuellement des services du bassin de vie de Gisors.

Après en avoir délibéré, **le conseil municipal approuve l'adhésion de ces 5 communes** à la Communauté de Communes du Vexin Normand.

REPRESENTATION ET GOUVERNANCE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VEXIN NORMAND :

Si l'adhésion des 5 nouvelles communes est approuvée, il convient de modifier le mode de représentation et la gouvernance de l'intercommunalité.

Après en avoir délibéré, **le conseil municipal décide de retenir la répartition de droit commun avec 70 sièges (1 siège pour les 37 communes, 2 sièges pour Neaufles, 2 sièges pour Bézu, 7 sièges pour Etrépagne et 22 sièges pour Gisors).**

QUESTIONS DIVERSES :

-Parcelle Bourillon : Mme le Maire propose de signer une convention pour que la commune entretienne la partie calvaire.

-« Participation citoyenne » : contact des référents est en cours.

-Défibrillateur : Mme Grandet propose d'organiser une nouvelle session de formation qui pourrait être dispensée par un dionysien à titre gratuit. Proposition acceptée.

-Assurance Mairie : Mme Grandet signale de nombreux carreaux fêlés à la salle des fêtes présentant un danger. Le contrat d'assurance sera vérifié pour remplacement.

-Cuves à l'entrée du village : M. Vendroux prendra contact avec le propriétaire.

-Chemin reine blanche : M. Quillet informe que la famille Voeltzel a réhabilité une partie du chemin derrière leur propriété. Mme le Maire leur adressera un courrier de remerciement.

-Eclairage public : passage dans les prochains jours pour vérification de l'ensemble des points lumineux.

-M. Hyest informe qu'un quad a fait plusieurs passages dans le gué du pont neuf et propose la mise en place d'un potelet pour éviter le passage dans la rivière. Cette proposition sera étudiée.

-Dépôt sauvage route de Thierceville : une plainte a été déposée ce jour M. Spennel.

-Terrain de sport : Mme Boucart demande si un terrain a été trouvé. Mme le Maire rappelle que la proposition qu'elle a faite pour l'achat d'un terrain en bord de rivière n'a pas obtenu l'aval du conseil (délibération du 27/11/2015). Une autre proposition a été travaillée pour réussir à obtenir l'accord du propriétaire, sans succès (le locataire était d'accord). Par conséquent, il faut trouver un autre terrain. Mme Boucart propose de contacter le propriétaire de la parcelle à gauche du cimetière.

-Bâtiment école : Mme Boucart demande si le projet de réhabilitation de l'appartement est toujours d'actualité. Mme le Maire l'informe que des réunions de travail vont reprendre quant à son devenir.

La séance est levée à 23h15.